



## Service de garde Laurentide, L'entre-deux.

### Tarifcation 2024-2025:

La contribution financière parentale est de **9.50 \$** par jour pour un enfant ayant un statut régulier lequel se définit par une fréquentation du service de garde 2 périodes par jour, 2 jours et plus par semaine.

Frais de service de garde pendant les journées pédagogiques sont de 10.00 \$. Une contribution supplémentaire peut être demandée pour la tenue de certaines activités optionnelles.

En cas d'absence, les frais de garde seront facturés tels que précisés sur la fiche d'inscription.

### **Grille des tarifs du service de garde pour élèves régulier, sans les journées pédagogiques.**

Paiement	Nombre de jours de classe	Montant à payer
Août et septembre 2024	<b>20</b>	<b>190,00\$</b>
Octobre 2024	<b>21</b>	<b>199,50\$</b>
Novembre 2024	<b>19</b>	<b>180,50\$</b>
Décembre 2024	<b>14</b>	<b>133,00\$</b>
Janvier 2025	<b>19</b>	<b>180,50\$</b>
Février 2025	<b>18</b>	<b>171,00\$</b>
Mars 2025	<b>15</b>	<b>142,50\$</b>
Avril 2025	<b>19</b>	<b>180,50\$</b>
Mai 2025	<b>19</b>	<b>180,50\$</b>
Juin 2025	<b>15</b>	<b>142,50\$</b>
Total	<b>179</b>	<b>1700,50\$</b>

La contribution financière parentale pour un enfant ayant un statut sporadique (enfant dont la fréquentation ne correspond pas à la définition d'un enfant ayant un statut régulier) est déterminée selon les périodes de fréquentation telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous. Selon les périodes (payable sur réception de la facture mensuelle).

### **Les différents tarifs sont sujets à changement.**

Matin (avant les classes) :	2,00\$
Midi :	3,50\$
Après-midi (après les classes) :	6,00\$
Coût maximum de la journée :	14,50\$

- Possibilités d'indications des prix pendant l'année par le gouvernement.

## Service de garde Laurentide, L'entre-deux.



### Tarifification 2024-2025 :

La contribution financière parentale est de **3.50 \$** par jour pour un enfant ayant un statut dîneur lequel se définit par une fréquentation du service des dîneurs pour un jour et plus par semaine.

En cas d'absence, les frais de garde seront facturés tels que précisés sur la fiche d'inscription.

### **Grille des tarifs du service des dîneurs, sans les journées pédagogiques.**

Paielement	Nombre de jours de classe	Montant à payer
Août et septembre 2023	<b>20</b>	<b>70,00 \$</b>
Octobre 2023	<b>21</b>	<b>73,50 \$</b>
Novembre 2023	<b>19</b>	<b>66,50 \$</b>
Décembre 2023	<b>14</b>	<b>49,00\$</b>
Janvier 2024	<b>19</b>	<b>66,50 \$</b>
Février 2024	<b>18</b>	<b>63,00 \$</b>
Mars 2024	<b>15</b>	<b>52,50 \$</b>
Avril 2024	<b>19</b>	<b>66,50 \$</b>
Mai 2024	<b>19</b>	<b>66,50 \$</b>
Juin 2024	<b>15</b>	<b>52,50 \$</b>
Total	<b>179</b>	<b>626,50\$</b>

### ***Modalités de paiement***

Un état de compte sera envoyé par transmission électronique (courriel) à la fin de chaque mois à tous les usagers. Les frais de garde sont payables par Internet, par chèque et, exceptionnellement, en argent comptant au bureau du service de garde. Vous devrez effectuer votre paiement sur réception de l'état de compte.

- Possibilités d'indications des prix pendant l'année par le gouvernement.